

Comment devenir inspecteur du travail ?

Trois concours sont organisés chaque année :

➤ **Le concours externe, qui s'adresse principalement aux titulaires d'un diplôme de niveau II (BAC+3) et plus.** Il comprend

trois épreuves d'admissibilité (composition sur le rôle des pouvoirs publics ; questions à réponses courtes sur le droit du travail et le droit social européen ; composition dans une matière à option* choisie par le candidat) et trois épreuves d'admission (mise en situation collective, entretien avec le jury, conversation en anglais).

➤ **Le concours interne, ouvert aux fonctionnaires et agents publics.** Il comprend trois épreuves d'admissibilité (note de synthèse sur des questions de travail ou d'emploi et de formation professionnelle ; questions à réponses courtes sur le droit du travail et le droit social européen ; composition dans une matière à option* choisie par le candidat) et deux ou trois épreuves d'admission (mise en situation collective, entretien avec le jury à partir d'un exposé sur l'expérience professionnelle, et une conversation en langue étrangère facultative*).

➤ **Le 3^e concours, qui s'adresse aux candidats justifiant de huit années d'activité professionnelle ou d'exercice d'un mandat syndical ou associatif.** Il comprend deux épreuves d'admissibilité (note de synthèse sur des questions de travail ou d'emploi et de formation professionnelle ; questions à réponses courtes sur le droit du travail et le droit social européen) et de deux ou trois épreuves d'admission (mise en situation collective, entretien avec le jury à partir d'un exposé sur l'expérience professionnelle, et une conversation en anglais facultative).

Il n'y a pas de limite d'âge pour se présenter aux différents concours.

Pour les personnes en situation de handicap, un recrutement contractuel est organisé chaque année sur dossier avec une épreuve orale d'admission.

Les lauréats du concours bénéficient **d'une formation rémunérée en alternance de 18 mois** débutant en janvier à l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle près de Lyon.

* Droit public ; Droit privé ; Économie de l'entreprise, politiques de l'emploi et politiques sociales ; Santé et sécurité au travail, ergonomie et organisation du travail.

Comment en savoir plus ?

Rendez-vous sur <https://travail-emploi.gouv.fr/les-missions-et-les-prerogatives-de-linspection-du-travail> pour une présentation du métier d'agent de contrôle de l'inspection du travail.

Quand a lieu le concours ?

Les inscriptions au concours ont lieu au 1^{er} trimestre. Les épreuves d'admissibilité se déroulent au 2^e trimestre. Les épreuves d'admission au 3^e trimestre.

Consultez travail-emploi.gouv.fr/devenez-inspecteur-du-travail pour le détail des épreuves d'admission et d'admissibilité aux différents concours, les dates d'inscription et de concours, les formulaires d'inscription aux concours, des annales... et, le jour venu, les résultats.

Édition DGT, DGEFP, DRH et DICOM des ministères de la Santé, des Solidarités et du Travail - Janvier 2026

Devenez inspecteur du travail

**Vous êtes jeune diplômé,
fonctionnaire ou vous
comptez 8 ans d'expérience
professionnelle ?**



Le ministère
du Travail
et des Solidarités
recrute



Vous recherchez un métier socialement utile, enrichissant, au cœur des enjeux économiques et sociaux ?

Le ministère du Travail et des Solidarités recrute des inspecteurs du travail. Le concours a été repensé notamment pour s'ouvrir davantage aux actifs. Pourquoi pas vous ?

Pourquoi devenir inspecteur du travail ?

Les agents du corps de l'inspection du travail (catégorie A) exercent des métiers variés, au centre de l'actualité sociale, des relations du travail et des politiques du travail et de l'emploi.

Quelles sont ses fonctions ?

Le principal métier exercé, notamment en premier poste, est celui d'agent de contrôle de l'inspection du travail. **Les inspecteurs du travail agissent pour l'effectivité du droit du travail et le respect des droits fondamentaux des travailleurs.** Ils conseillent les salariés et les employeurs et contrôlent les lieux de travail. Ils contribuent à la prévention des risques professionnels, à l'amélioration des conditions de travail, au développement du dialogue social et à d'importantes politiques publiques comme l'égalité professionnelle, les non-discriminations, la lutte contre le travail illégal. Ils disposent de pouvoirs d'enquête et de moyens d'actions étendus, et d'une garantie d'indépendance dans l'exercice de leurs missions.

L'accès aux grades de directeur adjoint du travail et de directeur du travail permet d'occuper **des postes d'encadrement, de pilotage, d'animation ou d'expertise.** Les inspecteurs exercent leurs missions dans les services relevant du ministère **en département et en région.**

Quelles sont les qualités nécessaires ?

La curiosité : **l'inspecteur du travail exerce un métier de terrain** qui implique de comprendre l'entreprise dans sa globalité.

Le sens du dialogue et de l'écoute : il est l'interlocuteur de l'employeur, des salariés, des représentants du personnel et de très nombreux acteurs.

Le sens des responsabilités et du service public, **la capacité à décider et la réactivité sont nécessaires** pour faire face par exemple à des risques graves ou portant atteinte à des droits fondamentaux.

Devenez inspecteur du travail

**Vous êtes jeune diplômé,
fonctionnaire ou vous
comptez 8 ans d'expérience
professionnelle ?**



Le ministère
du Travail
et des Solidarités
recrute

